



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Isabelle GENEVELLE pouvoir à Mme Jessica BULLIER, M. Jérôme de NAZELLE pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Marie Laure CAILLON, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/09/4 – OBJET : Autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'acquisition d'un linéaire de terrain permettant d'élargir le trottoir de la rue Emile Zola, au droit de la parcelle cadastrée section AM n° 263

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2121-29, L.2241-1 et L.2241-3 et R.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la parcelle cadastrée section AM n° 263,

Considérant que le plan masse, ci-annexé, prend en compte un élargissement d'un mètre du trottoir actuel,

Considérant l'intérêt que représente l'acquisition de ce linéaire de trottoir sur cette portion de la rue Emile Zola pour la sécurité des usagers,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBÈRE

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230927-2023-09-4-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023

Article 1 : Décide à l'unanimité d'acquérir, pour un montant de 5 000 €, un linéaire de trottoir rue Emile Zola, soit une superficie de 16,91 m² environ, issu de la parcelle cadastrée section AM n° 263 nécessaire à l'élargissement du trottoir d'un mètre.

Article 2 : Demande que cette acquisition bénéficie de l'exonération prévue à l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 2 OCT. 2023
et par publication en ligne le : - 2 OCT. 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : - 2 OCT. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230927-2023-09-4-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2023